



Mairie  
28, Place des Droits de l'Homme  
CS 50074  
84170 Monteux  
Tél : 04 90 66 97 00  
[ville.monteux@monteux.fr](mailto:ville.monteux@monteux.fr)  
[WWW.monteux.fr](http://WWW.monteux.fr)  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi  
8h30-12h15 et 13h45-17h30

## Demande d'autorisation d'ouverture d'une buvette temporaire

A déposer au moins 15 jours avant la date prévu <sup>1</sup>

Je soussigné (e) : .....

Fonction dans l'association: .....

Adresse : .....

Code Postal, Ville : .....

Téléphone : .....Courriel.....@.....

Sollicite de Monsieur le Maire de Monteux une dérogation pour ouvrir une buvette temporaire dans le cadre de :

Ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une manifestation publique organisée par une association<sup>2</sup> : Nom de l'association : .....

Dérogation à l'interdiction de vente et de distribution de boissons alcoolisées dans une installation sportive<sup>3</sup> :  
Nom de l'association : .....

N° d'agrément jeunesse et sport : .....

Ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une foire, vente ou fête publique : Nom de l'association ou raison sociale : .....Date de création de la foire, vente ou fête : .....

Intitulé de la manifestation : .....

Lieu de la buvette temporaire : .....

Boissons vendues : .....

Date demandée : .....

Horaires demandés : .....

Fait à Monteux, le.....

Signature du demandeur

<sup>1</sup> Aucune demande ne sera acceptée moins de 15 jours avant la date prévue

<sup>2</sup> Maximum 5 autorisations par an

<sup>3</sup> Maximum 10 autorisations par an